PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE
Vallée-Jonction

Objet : Règlement numéro 426-11-2022

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par le soussigné, monsieur Mario Caron, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Nouvelle-Beauce, **qu'à la séance du 23 novembre 2022**, il a été adopté le règlement numéro 426-11-2022 **« Règlement modifiant le règlement portant le numéro 410-12-2020 intitulé « Règlement relatif à la répartition des quotes-parts et à leurs versements pour l'année 2023 et les suivantes – Abrogation des règlements numéros 221-11-2005, 223-11-2005, 224-11-2005, 255-09-2007 et 352-11-2015 ».**

Copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Donné à Vallée-Jonction, le 28 novembre 2022.

Mario Caron, OMA
Directeur général
et greffier-trésorier

280, boulevard Vachon Nord, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 0H2

Téléphone : 418 387-3444
Télécopieur : 418 387-7060

nouvellebeauce.com